Système International de Numéro Normalisé du Livre

Manuel d'utilisation de l'ISBN

Édition internationale

Septième édition

Agence Internationale de l'ISBN
Londres 2017

La version la plus à jour du Manuel d'utilisation de l'ISBN est disponible sur le site Web de l'Agence Internationale de l'ISBN : http://www.isbn-international.org

ISBN 978-92-95055-16-2

©2017 Agence Internationale de l'ISBN, Londres, Royaume-Uni

Pour la traduction française :
© 2018 Cercle de la Librairie. Tous droits réservés

Septième édition

Permission est donnée pour la reproduction de tout ou partie de cette brochure, sous réserve de l'identification de la source et de l'envoi d'une copie, de préférence électronique, à l'Agence Internationale de l'ISBN.

Sommaire

1. Contexte historique 6
2. Avantages de l'ISBN 7
3. Termes et définitions 7
   3.1 Chiffre de contrôle 7
   3.2 Ressources continues 7
   3.3 Identifiant numérique d'objet (DOI®) 8
   3.4 Gestion des droits numériques (DRM) 8
   3.5 Edition 8
   3.6 Préfixe GS1 8
   3.7 Impression 9
   3.8 Marque éditoriale 9
   3.9 ISBN 9
   3.10 ISBN-A 9
   3.11 Monographie 9
   3.12 Publication imprimée à la demande 9
   3.13 Format de produit 9
   3.14 Détail de format de produit 10
   3.15 Caractéristiques de format de produit 10
   3.16 Editeur 10
   3.17 Déclarant 10
   3.18 Groupe d'enregistrement 10
   3.19 Réimpression 10
   3.20 Contraintes d'utilisation 10
4. Fonction et domaine d'application de l'ISBN 11
5. Structure de l'ISBN 13
   5.1 Préfixe GS1 14
   5.2 Numéro d'identification du groupe 14
   5.3 Numéro d'identification de l'éditeur 15
   5.4 Numéro d'identification de la publication 15
   5.5 Chiffre de contrôle 15
6. Utilisation de l'ISBN 15
   6.1 Généralités 15
   6.2 Publications modifiées 16

6.3 Réimpressions en fac-similé 16
6.4 Publications à feuillets mobiles et équivalents numériques 17
6.5 Publications en plusieurs volumes 17
6.6 Packs à articles multiples 17
7. Modalités d'attribution de l'ISBN 18
7.1 Ouvrages déjà parus 18
7.2 Ouvrages en collaboration 18
7.3 Livres vendus ou distribués par des agents 18
7.4 Rachat d'un éditeur par un autre 18
7.5 Acquisition du stock complet et des droits d'édition 18
7.6 Éditeurs ayant plus d'un lieu d'édition 19
7.7 Les ISBN ne peuvent pas être réattribués 19
7.8 Les ISBN ne peuvent jamais être réutilisés 19
8. Répertoire des numéros ISBN et métadonnées correspondantes 19
9. ISBN, les publications numériques et les logiciels éducatifs 21
9.1 L'ISBN et les publications électroniques 21
9.2 L'ISBN et les logiciels 21
9.3 Principes d'attribution des numéros ISBN aux publications électroniques et aux logiciels 21
10. L'ISBN et les ouvrages imprimés à la demande 24
11. Documents de cours 24
12. Petits éditeurs et auteurs autoédités 24
13. Emplacement et affichage de l'ISBN sur les publications 25
13.1 Généralités 25
13.2 L'ISBN sous forme de code à barres 26
13.3 Code supplémentaire de cinq chiffres 27
13.4 Algorithme permettant de générer le chiffre de contrôle de l'ISBN 27
14. Administration du système ISBN 27
14.1 Généralités 27
14.2 Administration internationale 27
14.3 Agences nationales 28
14.4 Administration par le déclarant/éditeur 29
15. ISBN et GS1 29
16. ISBN et autres identifiants 30
16.1 DOI 30

16.2 GTIN 30
16.3 ISAN 31
16.4 ISBN-A 31
16.6 ISMN 32
16.7 ISNI 32
16.8 ISRC 33
16.9 ISSN 33
16.10 ISTC 34
16.11 ISWC 34
16.12 SGTIN 35
16.13 Identifiants Internet : URN 35
17. ONIX pour les Livres 35
18. Site de l'Agence Internationale de l'ISBN 36
19. Registre mondial des éditeurs 37
ANNEXE 1 : Calcul du chiffre de contrôle et distribution des séquences 38
A1.1 Chiffre de contrôle 38

1. Contexte historique

La question de la nécessité et de la faisabilité d'un système de numérotation internationale des livres a été abordée pour la première fois lors de la *Troisième Conférence internationale consacrée à la recherche sur le marché du livre et à la rationalisation du secteur du livre* qui s'est tenue à Berlin en novembre 1966. A l'époque, une poignée d'éditeurs et de distributeurs de livres européens examinait la possibilité d'utiliser l'informatique pour traiter les commandes et contrôler les inventaires. Il apparaissait clairement que la condition préalable à la mise en œuvre d'un système automatisé efficace était l'existence d'un numéro d'identification simple et unique pour chaque article publié.

Le système qui a répondu à cette exigence et qui a été diffusé sous le nom de système international de numérotation normalisée du livre (ISBN) a été développé à partir du système de numérotation des livres mis en place par J. Whitaker & Sons Ltd en 1967 au Royaume-Uni et par R.R. Bowker en 1968 aux États-Unis.

Dans le même temps, le comité technique 46, *Information et Documentation*, de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a créé un groupe de travail chargé d'examiner la possibilité d'adapter le système britannique pour l'utiliser à l'échelon international.

En 1968 et 1969, plusieurs réunions ont été organisées entre les représentants des États-Unis et de différents pays européens ; un rapport a ensuite été diffusé à l'ensemble des pays appartenant à l'ISO.

À la suite de ces réunions, le numéro international normalisé du livre (ISBN) a été approuvé en 1970 sous la forme de la norme ISO 2108.[1]

L'objet de cette norme internationale est de coordonner et de normaliser l'utilisation internationale de l'ISBN pour identifier de manière univoque un titre ou l'édition d'un titre publié par un éditeur déterminé dans un format spécifique. La norme originale a été révisée en 1978, 1992 et 2005, car des livres et des produits assimilables à des livres ont commencé à apparaître sur de nouveaux types de supports. Ce système est aujourd'hui utilisé dans plus de 160 pays et l'ISBN initial a été étendu de 10 à 13 chiffres. Egalement, en conformité avec les autres identifiants ISO, les récentes versions du standard ont précisé les métadonnées à fournir lors de l'attribution de l'ISBN.

La nouvelle et cinquième version de l'ISO 2108 fournit des informations actualisées, une clarification générale et des orientations étendues concernant l'utilisation de l'ISBN dans le cadre des publications numériques.

Ce manuel explique le fonctionnement du système et les étapes nécessaires pour garantir une attribution correcte des numéros ISBN. Il donne également des conseils spécifiques pour l'attribution des ISBN aux publications numériques.

[1] Disponible auprès des organismes nationaux de normalisation

2. Avantages de l'ISBN

- L'ISBN est un numéro international qui identifie de manière univoque une seule monographie, remplaçant par conséquent la manipulation de longues notices bibliographiques descriptives. Cela permet de gagner du temps, de réaliser des économies en termes de personnel et d'éviter des erreurs de copie.

- L'usage de l'ISBN permet de différencier clairement les différents formats et éditions d'un même livre, en version imprimée ou numérique, en s'assurant que les acheteurs reçoivent la version qu'ils ont commandée.

- L'ISBN permet la compilation et la mise à jour des catalogues utilisés sur le marché du livre et des bases de données bibliographiques, telles que les catalogues des livres disponibles. Il est alors plus aisé de trouver des informations sur ces derniers.

- La commande et la distribution des livres sont effectuées principalement grâce à l'ISBN. La méthode est à la fois rapide et efficace.

- L'ISBN est lisible par machine sous la forme d'un code à barres EAN13. C'est un système rapide qui permet d'éviter les erreurs.

- L'ISBN est nécessaire pour la gestion électronique des ventes en librairie.

- Beaucoup de systèmes de la chaîne de production et d'approvisionnement s'appuient sur l'ISBN.

- Le suivi des données sur les ventes est réalisé grâce à l'ISBN. Il est ainsi possible de comparer le succès des différents formats ou éditions des ouvrages, d'établir des comparaisons entre différentes thématiques voire même entre différentes maisons d'édition.

- Dans certains pays, le droit national relatif au prêt s'appuie sur l'ISBN. Ainsi, les auteurs et les illustrateurs peuvent percevoir des paiements proportionnels au nombre de prêts de leurs ouvrages dans les bibliothèques publiques.

3. Termes et définitions

Les termes et définitions suivants s'appliquent pour le présent document :

NOTE : La liste qui suit ne comprend pas de définition du « livre » car les évolutions technologiques et les développements du marché la rendraient rapidement obsolète.

3.1 Chiffre de contrôle

Partie finale de l'ISBN qui est reliée aux précédents caractères de la chaîne par un algorithme mathématique et qui permet d'en vérifier la validité.

3.2 Ressources continues

Publication qui se poursuit dans la durée sans que la fin en soit préalablement déterminée et mise à la disposition du public sous tout format de produit. Ces publications paraissent habituellement en

livraisons qui se succèdent ou s'intègrent et qui, en général, portent une indication d'ordre et/ou de chronologie.

NOTE : Les ressources continues comprennent des publications en série comme les journaux, les périodiques, les revues, les magazines, les blogs, etc. ainsi que des ressources intégratrices permanentes comme les publications à feuillets mobiles et les sites web qui sont continuellement mis à jour. Les ressources continues ne relèvent pas de l'ISBN.

3.3 Identifiant numérique d'objet (DOI®)

Un identifiant pérenne et actionnable d'une entité - physique, numérique ou abstraite - sur des réseaux numériques qui fait partie du système DOI spécifié dans l'ISO 26324. Un identifiant DOI, lorsqu'il est conforme à la syntaxe DOI, est une chaîne qui spécifie un objet unique au sein du système DOI.

3.4 Gestion des droits numériques (DRM)

Technologie basée sur un logiciel de cryptage qui est utilisée pour contrôler l'accès au contenu et qui diffère du format de produit (3.13) d'une publication numérique en particulier.

NOTE 1 : Différents paramètres peuvent être mis en œuvre par le logiciel de DRM pour appliquer des restrictions d'utilisation ou activer certaines fonctionnalités supplémentaires particulières.

NOTE 2 : Une édition unique d'une publication peut être mise à disposition par différents fournisseurs qui appliquent chacun un logiciel de DRM différent et/ou des contraintes d'utilisation spécifiques.

NOTE 3 : Un DRM « social » désigne un type particulier de DRM dans lequel les références de l'acheteur sont enregistrées dans le produit en utilisant une technique de filigrane[2] mais qui ne met pas en œuvre des contraintes d'utilisation. Sauf mention explicite au DRM « social », toutes les mentions au DRM dans ce manuel se rapportent à une technologie de DRM basée sur un logiciel de cryptage.

3.5 Edition

Ensemble des manifestations d'une publication matérialisant essentiellement le même contenu.

NOTE 1 : Une seule édition d'une publication peut être publiée sous de multiples formats de produit et, s'il s'agit d'un format numérique, avec plusieurs types de logiciels de DRM et de contraintes d'utilisation.

NOTE 2 : Des mises à jour, des révisions ou des modifications du contenu significatives constituent une nouvelle édition et portent habituellement une mention sur la page de titre (2^{e} édition, 3^{e} édition, par exemple).

3.6 Préfixe GS1

Une chaîne unique de trois chiffres délivrée par le GS1 Global Office et attribuée exclusivement à l'Agence ISBN internationale de l'ISBN pour la présente norme.

[2] Watermark ou tatouage (NdT)

3.7 Impression

Un tirage pour une édition donnée d'un livre. Il peut y avoir plusieurs impressions / réimpressions d'une même édition. (Voir infra. Réimpression).

3.8 Marque éditoriale

Une dénomination commerciale ou marque sous laquelle est publiée une œuvre.

NOTE 1 : Une maison d'édition peut avoir plusieurs marques éditoriales afin de cibler des marchés spécifiques pour ses ouvrages[3].

NOTE 2 : Dans certains cas, la multiplicité de marques éditoriales peut résulter de fusions ou acquisitions de différentes sociétés souhaitant différencier leurs marques.

NOTE 3 : Une marque éditoriale est un nom et pas uniquement un logo.

3.9 ISBN

Un Numéro international normalisé du livre est un identifiant de monographies, attribué sous l'égide de l'Agence Internationale de l'ISBN à un déclarant/éditeur conformément aux spécifications de la *Norme ISO 2108 : information et documentation Numéro international normalisé du livre (ISBN).*

3.10 ISBN-A

Un service permettant à un ISBN d'être exprimé dans le système DOI en l'intégrant dans la chaîne de la syntaxe d'un DOI.

NOTE : L'ISBN-A permet à un ISBN spécifique de devenir actionnable ou cliquable sur le web.

3.11 Monographie

Publication conçue comme un tout en une seule partie ou destinée à être réalisée en un nombre limité de volumes par son (ses) éditeur(s) / auteur(s) et mise à disposition du public sous quelque format de produit que ce soit.

3.12 Publication imprimée à la demande

Publication imprimée au moment où l'acheteur la commande au lieu d'être fournie à partir du fond existant détenu par le distributeur ou l'éditeur.

3.13 Format de produit

Propriétés physiques ou numériques de base d'une publication qui la différencient en tant que produit.

EXEMPLE : la même édition d'une publication peut apparaître dans les formats suivants : reliée, brochée, livre audio, en braille, livre numérique en ligne.

[3] Par exemple *Marque X Pratique*, *Marque X Tourisme*, *Marque X-Education* sont toutes des marques de la maison d'édition *Marque X* et ne sont pas des maisons d'édition distinctes (NdT)

3.14 Détail de format de produit

Clarification ou détail supplémentaire décrivant mieux le format de produit d'une publication en particulier.

EXEMPLE : Des détails supplémentaires peuvent être requis pour décrire de manière adéquate les formats de produits particuliers de la même édition de la même publication : relié sous jaquette, format poche, PDF, EPUB.

3.15 Caractéristiques de format de produit

Caractéristiques physiques ou techniques d'une publication en particulier qui fournissent davantage d'informations sur ses possibilités d'utilisation et son accessibilité en particulier.

EXEMPLE : Des informations supplémentaires peuvent être nécessaires concernant les caractéristiques des formats de produit particuliers de la même édition de la même publication afin de les décrire de manière adéquate : couleur de la couverture, police et taille du texte, zone d'un DVD.

3.16 Editeur

Personne physique ou morale responsable de toutes les étapes de création, production, distribution et commercialisation de publications numériques ou imprimées.

NOTE 1 : L'éditeur est normalement responsable du contenu et de tout risque financier associé au processus.

NOTE 2 : Les auteurs peuvent être leur propre éditeur s'ils assument eux-mêmes les fonctions mentionnées ci-dessus. On parle alors d'autoédition.

3.17 Déclarant

Personne ou organisme qui a sollicité et obtenu un ISBN valide et authentique attribué sous l'égide et selon les règles spécifiées par l'Agence internationale de l'ISBN pour identifier une monographie. Le déclarant est généralement l'éditeur de la publication, mais il peut exceptionnellement être un intermédiaire agissant pour le compte ou à la place de l'éditeur.[4]

3.18 Groupe d'enregistrement

Zone d'opération définie par l'Agence internationale de l'ISBN pour l'ISO 2108 et qui peut être basée sur un pays, une langue ou une région.

3.19 Réimpression

Un second tirage ou un tirage ultérieur de la même édition d'un livre.

3.20 Contraintes d'utilisation

Limite(s) de ce qu'un utilisateur peut faire avec une monographie numérique en particulier.

[4] Cette possibilité d'attribution par un intermédiaire est une clause de dernier recours au cas où l'éditeur ne serait pas en mesure d'obtenir des ISBN (NdT)

NOTE 1 : Les contraintes d'utilisation d'une publication numérique sont généralement définies dans le logiciel de DRM.

NOTE 2 : Si le même contenu est disponible séparément avec différents ensembles de contraintes d'utilisation, chacun de ces ensembles constituera alors une monographie distincte.

EXEMPLE : Les contraintes d'utilisation définies pour une publication déterminent s'il est possible d'autoriser l'écoute des textes en audio grâce à la synthèse vocale, d'imprimer un certain pourcentage de pages et/ou s'il est possible de prêter le livre à un autre consommateur.

4. Fonction et domaine d'application de l'ISBN

Reconnu dans plus de 160 pays, le numéro international normalisé du livre est un numéro d'identification concis, clair et lisible par machine. L'ISBN identifie de façon univoque une seule et même monographie et doit donc y être associé dès les premières étapes de la production. Pour le secteur du livre, il constitue un instrument essentiel dans la production, la distribution, l'analyse des ventes et le stockage des données bibliographiques, mais c'est aussi un outil d'importance vitale pour la gestion des informations pour les bibliothèques.

Toutefois, si un produit est concerné par un autre système de numérotation par exemple les ressources continues à parution successive ou complémentaire, qui sont identifiées par l'ISSN, et les partitions, identifiées par l'ISMN), c'est ce système qui doit être utilisé. Le cas échéant, ces numéros d'identification doivent être utilisés conjointement à l'ISBN. Pour de plus amples informations sur les autres types d'identifiants, voir le chapitre 16.

Les numéros ISBN sont attribués aux monographies et à certains types de produits connexes mis à la disposition du public, que ce soit gratuitement ou à la vente. De surcroît, les parties individuelles des monographies (comme les chapitres, par exemple), les fascicules ou les articles de parutions continues mis à disposition séparément peuvent eux aussi être identifiés par un ISBN. A la condition que la publication soit éligible pour identification par un ISBN, la forme physique sous laquelle le contenu est établi et diffusé importe peu. Cependant, chaque format différent d'un même produit, comme chaque caractéristique différente d'un format de produit et/ou de contrainte d'utilisation doit être identifié par un numéro distinct.

Quelques exemples de monographies auxquelles un ISBN **doit** être attribué :

- Livres et brochures imprimés (et leurs différents formats de produits)
- Publications en braille
- Publications que l'éditeur n'a pas l'intention de mettre régulièrement à jour ou de poursuivre indéfiniment
- Livres audio (livres parlés) disponibles sur un support physique ou sur Internet par téléchargement ou en streaming

- Publications numériques (e-books) sur un support physique (bandes lisibles par machine, disquettes ou CD-ROM) ou diffusées sur Internet (en téléchargement ou en streaming)

- Copies numériques de monographies imprimées disponibles dans la chaîne d'approvisionnement

- Publications microformes

- Logiciels, films, vidéos, DVD, transparents éducatifs ou pédagogiques sur un support physique ou accessibles sur Internet en téléchargement ou en streaming

- Publications multimédia dont le texte est le composant principal, par exemple livre avec CD ou DVD

- Articles individuels[5] ou numéros d'une ressource à parution continue mis à disposition séparément (mais pas la ressource continue dans son intégralité)

- Livres d'art et livres illustrés avec une page de titre, et/ou du texte ou des légendes

- Applications de livres numériques à condition qu'elles contiennent du texte, puissent être considérées comme une monographie et qu'elles soient mises à la disposition du public. Des images, des vidéos et du son peuvent être inclus.

- Cartes et atlas

Quelques exemples de monographies auxquelles un ISBN **ne doit pas** être attribué :

- Ressources continues[6] considérées dans leur ensemble comme une seule et même entité bibliographique (individuellement, chaque numéro peut être identifié par un ISBN)

- Entités abstraites[7] telles qu'œuvres textuelles et autres créations abstraites à caractère intellectuel ou artistique

- Les supports imprimés ou numériques destinés à des fins de commercialisation ou de promotion, tels que matériel publicitaires, widgets, etc.

- Musique imprimée / Partitions

- Tirages d'art et portfolios d'art sans page de titre ni texte

[5] Si un éditeur met individuellement à disposition des articles, ceux-ci accèdent au statut de monographies et doivent recevoir un ISBN. Ceci ne s'applique pas dans le cas des tirages à part commandés par le ou les auteur(s) de l'article pour leur distribution personnelle.

[6] Publication en série et collections sans fin prédéterminée. Ces ouvrages paraissent généralement en numéros successifs ou complémentaires portant une indication d'ordre et/ou de chronologie. Exemples types : séries tels que journaux, périodiques, revues, magazines, etc. et parutions complémentaires, comme la mise à jour de publications à feuillets mobiles et de sites Web.

[7] Par exemple, chaque format du roman *Le Vieil Homme et la Mer* est éligible pour identification par un ISBN mais le roman lui-même en tant qu'œuvre textuelle abstraite ne se verra pas attribuer d'ISBN.

- Documents à caractère personnel (curriculum vitae ou profils personnels électronique, par exemple)
- Cartes de vœux
- Enregistrements sonores musicaux
- Logiciels, films, vidéos, DVD ou transparents à usage autre qu'éducatif ou pédagogique
- Panneaux d'affichage électronique (Digital bulletin boards)
- Courriels et autre correspondance électronique
- Jeux
- Livres personnalisés produits selon les critères des acheteurs et non disponibles d'une manière générale
- Bon avec clé de licence ou clé de produit pour accéder à des publications sur internet

Certains identifiants comme l'ISSN et l'ISMN ont un périmètre d'attribution précis, d'autres tel que le GTIN-13 pour les articles commerciaux, peuvent être utilisés pour une large gamme de produits.

Comme l'ISBN est désormais entièrement compatible avec le GTIN-13, il est plus aisé pour les revendeurs de vendre les produits dérivés qui ne sont pas identifiés par un ISBN mais par un GTIN-13, sans avoir à adapter leurs systèmes de gestion.

Les listes fournies ci-dessus n'ont pas pour ambition d'être exhaustives d'autant plus qu'il existe des divergences entre les pratiques légales et commerciales des différents pays. Pour de plus amples informations ou pour vous renseigner sur l'éligibilité d'un certain type de produit pour identification par un ISBN, contactez votre agence d'enregistrement ISBN nationale.

Pour des informations sur d'autres types d'identifiants et leur applicabilité, consultez le chapitre 16 ISBN et autres Identifiants.

L'ISBN est un identifiant. Il ne confère aucun droit de propriété intellectuelle (copyright).

L'attribution d'un ISBN à un produit ne signifie pas pour autant que le produit est un livre selon les critères retenus par l'administration fiscale.

5. Structure de l'ISBN

Depuis le 1er janvier 2007, les agences nationales de l'ISBN ne fournissent plus que des ISBN à 13 chiffres, composés des éléments suivants :

- Préfixe GS1
- Numéro d'identification du groupe d'enregistrement
- Numéro d'identification de l'éditeur

• Numéro d'identification de la publication

• Chiffre de contrôle

Un ISBN imprimé est toujours précédé des lettres « ISBN ».

Note : Dans les pays n'utilisant pas l'alphabet latin, une abréviation dans les caractères de l'alphabet local peut être utilisée **en complément** des lettres « ISBN » en alphabet latin.

L'ISBN se décompose en cinq éléments, dont trois de longueur variable. Le premier et le dernier sont en revanche de longueur fixe. Les différentes parties doivent être séparées clairement par des tirets ou des espaces quand ils sont affichés *sous forme lisible par l'homme* :

ISBN 978-2-7654-1005-8

ou

ISBN 978 2 7654 1005 8

Note : L'utilisation de tirets ou d'espaces n'a aucune signification lexicale mais facilite la lisibilité.

Le nombre de chiffres varie dans les deuxième, troisième et quatrième parties de l'ISBN (numéro d'identification du groupe, numéro d'identification de l'éditeur, numéro d'identification de la publication). Le nombre de chiffres dans le numéro d'identification du groupe et dans l'identifiant de l'éditeur est déterminé par la quantité de titres que le groupe d'éditeurs ou l'éditeur prévoit de produire. Les éditeurs ou les groupes d'éditeurs produisant un nombre important de titres sont identifiés par un code comportant moins de chiffres.

5.1 Préfixe GS1

Le premier élément de l'ISBN est un numéro à 3 chiffres mis à disposition par GS1, anciennement EAN International. Au moment de la publication de ce manuel, GS1 a déjà mis à disposition les préfixes 978 et 979, mais d'autres préfixes pourront être attribués à l'avenir pour garantir une capacité suffisante au système ISBN.

EXEMPLE : **978**

5.2 Numéro d'identification du groupe

La deuxième partie de l'ISBN identifie un pays, une région ou une zone linguistique participant au système ISBN. Certains membres du système ISBN sont regroupés en zones linguistiques (groupe numéro 3 = groupe linguistique allemand, par exemple) ou en unités régionales (groupe numéro 982 = Pacifique Sud, par exemple). La longueur de cet élément est variable, mais il peut compter jusqu'à 5 chiffres.

Tous les numéros d'identification de groupe sont attribués par l'Agence Internationale de l'ISBN.

EXEMPLE : 978-**2**

5.3 Numéro d'identification de l'éditeur

La troisième partie de l'ISBN identifie un éditeur en particulier ou une marque éditoriale en particulier à l'intérieur d'un groupe. Le nombre de chiffres dans le numéro d'identification de l'éditeur, qui peut en comprendre jusqu'à 7, est déterminé par la quantité de titres que l'éditeur prévoit de produire. Les éditeurs prévoyant de produire un nombre important de titres sont identifiés par un code comportant moins de chiffres, et vice-versa. Chaque éditeur demande à l'agence du groupe ISBN responsable de la gestion du système ISBN à l'intérieur du pays, de la région ou de la zone linguistique où l'éditeur est officiellement basé l'attribution d'un numéro d'identification d'éditeur distinct. Si les éditeurs épuisent leur contingent initial d'ISBN lié à leur numéro d'identification, ils peuvent se faire attribuer un préfixe d'éditeur supplémentaire, permettant l'attribution de nouveaux numéros ISBN. (Voir le chapitre 0 pour de plus amples informations sur l'attribution de numéros d'identification de l'éditeur).

EXEMPLE : 978-2-**7654**

5.4 Numéro d'identification de la publication

La quatrième partie de l'ISBN identifie une édition donnée d'une publication produite par un éditeur en particulier. Le nombre de chiffres dans le numéro d'identification de la publication, qui peut en comprendre jusqu'à 6, est déterminé par la quantité de titres que l'éditeur concerné prévoit de produire. Les éditeurs prévoyant de produire un nombre important de titres se voient attribuer des codes d'identification des titres comportant plus de chiffres et vice-versa. Étant donné qu'un ISBN doit toujours comporter le même nombre de chiffres, les positions vides sont occupées par des zéros insérés à gauche.

EXEMPLE : 978-2-7654-**1005**

5.5 Chiffre de contrôle

La cinquième partie de l'ISBN est un chiffre de contrôle. Il est calculé à l'aide d'un algorithme de module 10. (Voir l'Annexe 1 pour la méthode de calcul ou prendre contact avec votre Agence ISBN qui vous conseillera).

6. Utilisation de l'ISBN

6.1 Généralités

Un ISBN distinct doit être attribué à chaque monographie ou édition séparée d'une monographie produite par un éditeur, ainsi qu'à chaque édition dans une langue différente d'une même monographie.

Quand les manifestations d'une monographie sont publiées avec différents détails de format de produit ou des formats de produits avec des caractéristiques ou contraintes d'utilisation différentes qui en limitent l'accès, chaque version doit alors avoir un ISBN distinct.

Un ISBN distinct ne doit pas être attribué à l'édition ou à la réimpression sans modification, par le même éditeur, d'une même publication, publiée avec le même format de produit, les mêmes détails de format de produit, les mêmes caractéristiques ou contraintes d'utilisation.

6.2 Publications modifiées

Un nouvel ISBN doit être attribué à une monographie ayant subi des modifications substantielles par rapport aux éditions précédentes ou des changements dans les caractéristiques physiques ou numériques de la nouvelle édition.

Cela vaut pour les modifications suivantes :

- Titre et /ou sous-titre[8] de la monographie
- Langue du texte
- Nom de l'éditeur ou de la marque éditoriale9
- Nom de l'auteur
- Contenu du texte mis à part les corrections de coquilles
- Format de produit (passage d'une édition reliée à une édition brochée ; d'un livre audio sur un support physique à un livre audio à télécharger, par exemple)
- Détails de format de produit (passage du PDF à l'EPUB ; changement de format, par exemple)
- Caractéristique de format de produit (une police de caractères du texte en taille normale à une police de caractères adaptée aux dyslexiques ; un format EPUB version 2 à un EPUB version 3, par exemple)[10]
- Contraintes d'utilisation (impression autorisée ou non ; pour un utilisateur ou des utilisateurs simultanés, par exemple)

Le changement du design ou de la couleur de la couverture ou encore du prix d'une publication n'entraîne pas l'attribution d'un nouvel ISBN, un ISBN distinct peut cependant être attribué pour les besoins de la chaîne logistique (en lien avec la couverture par les médias, par exemple)

6.3 Réimpressions en fac-similé

Un ISBN distinct doit être attribué à une reproduction en fac-similé produite par un éditeur différent ou rééditée sous la marque d'un autre éditeur. Un ISBN distinct doit aussi être attribué si un même titre est publié sous une autre marque éditoriale par le même éditeur. Si un livre est scanné ou numérisé par un organisme autre que l'éditeur original (par exemple une bibliothèque), un ISBN distinct doit alors être attribué par ce nouveau producteur à la version scannée ou numérisée, à condition que cette version soit mise à la disposition du public (par opposition à une version destinée uniquement à l'archivage, par exemple).

[8] L'attribution d'un nouvel ISBN quand le sous-titre a changé dépendra de l'importance du changement apporté.

[9] Dans certains pays, un changement de marque n'entraîne pas forcément l'attribution d'un nouvel ISBN. *En France un changement de marque entraîne automatiquement l'attribution d'un nouvel ISBN (NdT).*

[10] Un changement d'ISBN n'est pas nécessaire dans le cas d'une migration de l'EPUB version 2 existant vers l'EPUB version 3, si les deux versions ne sont pas mises à disposition en même temps et si pour les revendeurs comme pour les acheteurs il n'est pas indispensable de les distinguer.

6.4 Publications à feuillets mobiles et équivalents numériques

Un ISBN doit être attribué à une publication à feuillets mobiles terminée ou à son équivalent numérique – c'est-à-dire à une publication à feuillets mobiles qui n'est pas destiné à se poursuivre indéfiniment.

Un nouvel ISBN ne doit pas être attribué à une publication à feuillets mobiles continuellement mise à jour (ressource à parution continue) ou aux parties faisant l'objet de la mise à jour.

6.5 Publications en plusieurs volumes

Une publication peut se composer de plusieurs volumes et, dans ce cas, un ISBN doit être attribué à l'ensemble complet des volumes. Si les volumes individuels sont également mis à disposition séparément, chaque volume doit alors se voir attribuer un ISBN distinct. Le verso de la page de titre de chaque volume individuel (ou un endroit équivalent s'il ne s'agit pas d'une publication imprimée) doit clairement faire figurer l'ISBN de l'ensemble ainsi que l'ISBN du volume en question.

Même si des ouvrages en plusieurs volumes sont indissociables à la vente, il est conseillé d'attribuer un ISBN à chaque volume, car cela facilite le traitement des transactions, notamment le traitement des livraisons lorsque tous les volumes ne sont pas publiés ou distribués en même temps, ou la gestion des retours dans le cas de volumes endommagés.

6.6 Packs à articles multiples

Un pack qui compte plus d'un article pouvant être identifié par un ISBN se verra attribuer un ISBN distinct. En outre chaque article contenu dans le pack doit se voir attribuer un ISBN distinct s'il est également disponible séparément. Même si les articles du pack sont indissociables à la vente, ils peuvent se voir attribuer des ISBN distincts pour les besoins de la chaîne d'approvisionnement.

Si un produit éligible est mis en vente avec un matériel d'accompagnement ne pouvant être identifié par un ISBN, le pack doit alors se voir attribuer un ISBN. Un autre ISBN identifie le produit éligible s'il est également disponible séparément. Le matériel d'accompagnement, s'il est hors du périmètre de l'ISBN, ne doit pas être identifié par un ISBN même s'il est disponible séparément.

Un seul ISBN peut englober tous les articles d'un pack comprenant du matériel logiciel éducatif accompagné d'un manuel d'utilisation ou d'un manuel technique si ces derniers sont utiles uniquement en complément du logiciel. Si ces manuels sont mis à disposition séparément, ils doivent alors se voir attribuer des ISBN distincts.

Si l'élément principal qui compose le produit à articles multiples n'est ni un livre, ni un logiciel éducatif, même s'il contient un livret d'accompagnement (une brochure explicative, par exemple), l'ensemble du pack ne peut se voir attribuer un ISBN.

7. Modalités d'attribution de l'ISBN

7.1 Ouvrages déjà parus

Si un éditeur adhère au système ISBN après avoir déjà publié, il doit numéroter tous les ouvrages de son fonds et indiquer les ISBN dans ses catalogues, qu'ils se présentent sous format imprimé ou numérique. L'ISBN doit également figurer sur les premières réimpressions ou rééditions disponibles d'un titre.

7.2 Ouvrages en collaboration

Une publication éditée dans le cadre d'une coédition avec d'autres éditeurs reçoit habituellement un ISBN fourni par l'éditeur chargé de la distribution. Toutefois, les autres coéditeurs peuvent, s'ils le souhaitent, lui attribuer leur propre ISBN et le faire figurer sur la page des mentions de copyright. Mais dans ce cas, un seul de ces ISBN sera reporté sous forme de code à barres sur la publication.

7.3 Livres vendus ou distribués par des agents

(À l'exception de b. et de d. ci-dessous, ces informations s'appliquent uniquement aux pays qui ne participent pas encore au système ISBN)

a. Comme le prévoit la norme ISBN, une édition en particulier, publiée par un éditeur en particulier, se voit attribuer un seul ISBN. Cet ISBN doit être conservé quels que soient le lieu de distribution ou de vente du livre et la personne chargée de cette opération.
b. Une publication qui est importée par un distributeur ou agent exclusif d'une zone n'appartenant pas au système ISBN et qui n'a reçu aucun ISBN peut se voir attribuer un ISBN par le distributeur exclusif.
c. Les publications importées par un distributeur ou agent exclusif auxquels une nouvelle page de titre portant la marque éditoriale du distributeur exclusif a été ajoutée à la place de la page de titre de l'éditeur original doivent se voir attribuer un nouvel ISBN donné par le distributeur ou agent exclusif. L'ISBN de l'éditeur original doit également être mentionné.
d. Un livre qui est importé par plusieurs distributeurs d'une zone n'appartenant pas au système ISBN et qui n'a reçu aucun ISBN peut se voir attribuer un ISBN par l'agence d'enregistrement de l'ISBN responsable de ces distributeurs.

7.4 Rachat d'un éditeur par un autre

Un éditeur rachetant une autre maison d'édition peut continuer d'utiliser les ISBN non utilisés de la liste d'origine. L'Agence d'enregistrement de l'ISBN responsable du numéro d'identification de l'éditeur doit être tenue informée du changement de propriété. Si des livres continuent à être édités sous le nom des deux éditeurs, ils doivent avoir un numéro d'identification d'éditeur distinct ou partager le même numéro d'identification en fonction des pratiques du marché.

7.5 Acquisition du stock complet et des droits d'édition

Un éditeur rachetant le stock complet et les droits d'une ou de plusieurs publications peut continuer d'utiliser l'ISBN d'origine jusqu'à ce qu'il réimprime ou réédite le titre sous son numéro d'identification d'éditeur distinct.

7.6 Éditeurs ayant plus d'un lieu d'édition

Un éditeur possédant des bureaux à plusieurs endroits qui apparaissent tous au niveau de la marque éditoriale du livre attribuera un seul ISBN à l'ouvrage.

Lorsqu'un éditeur possède des bureaux ou succursales à plusieurs endroits, il peut se voir attribuer un numéro d'identification d'éditeur pour chacun de ces bureaux ou succursales. Cependant, chaque publication ne doit se voir attribuer qu'un seul ISBN par le bureau ou la succursale qui est responsable de la publication.

7.7 Les ISBN ne peuvent pas être réattribués

Une fois que l'agence d'enregistrement ISBN a attribué à l'éditeur un numéro d'identification d'éditeur associé à une plage de numéros ISBN, celui-ci peut les attribuer aux publications dont il détient les droits. Cependant, une fois les ISBN attribués, l'éditeur ne peut les revendre, les réaffecter ou les céder et la plage de numéros ISBN ne peut pas être partagée avec d'autres éditeurs.

7.8 Les ISBN ne peuvent jamais être réutilisés

Une fois attribué à une monographie, un ISBN ne peut jamais être réutilisé pour identifier une autre monographie, même si l'ISBN d'origine a été attribué de façon erronée. Si un éditeur découvre qu'un ISBN a été attribué de façon erronée, il doit supprimer ce numéro de la liste des numéros utilisables. Il signale le numéro erroné à son agence d'enregistrement ISBN. L'agence d'enregistrement en informe ensuite les agences bibliographiques tierces.

8. Répertoire des numéros ISBN et métadonnées correspondantes

La disponibilité des métadonnées descriptives est indispensable à la fois pour la commercialisation et l'indexation des livres. Il est prouvé que de meilleures métadonnées contribuent à accroître les ventes. Il est de la responsabilité des éditeurs d'informer leur agence d'enregistrement ISBN ou des organismes responsables du référencement des titres, des ISBN qui seront attribués aux livres à paraître. Ces informations doivent comporter un minimum de métadonnées (éléments descriptifs ci-dessous) et être compatibles avec les normes d'information produit ONIX pour les livres, maintenues par EDitEUR© et ses organismes associés :

Données	Observations	Éléments ONIX 3	Obligatoire Oui /Non
ISBN	Au format de l'ISBN à 13 chiffres, sans espaces ni traits d'union	<ProductIdentifier>	oui
Format de produit	Codage indiquant le support et/ou le format du produit *Les dimensions physiques peuvent aussi différencier deux produits à la reliure et au format identiques*	<ProductComposition> <ProductForm> <ProductFormDetail> <ProductFormFeature> <Measure> <ProductPart>	Oui Oui Non Non Non Non
Série	Le titre de la série et l'indication d'ordre lorsque cela est applicable	<Collection> composite	Non
Titre	Le titre de la publication, avec le sous-titre ou d'autres éléments de titre lorsque cela est applicable	<TitelDetail> composite	Oui
Contributeur	Les code(s) de fonction du (des)	<Contributor> composite	Non

	contributeur(s) et son (leurs) nom(s)	(Identifiant ISNI facultatif)	
Édition/Publication	Le numéro d'édition (pour les éditions suivant la première), type d'édition et mention d'édition	EditionCodeType> <EditionNumber> <EditionStatement>	Non Oui (au-delà de la première édition) Non
Langue(s) du texte	Selon les codes de langue ISO 639-2/B	<Language> composite	Oui
Marque éditoriale	La marque sous laquelle est publiée la publication	<Imprint> composite (Identifiant ISNI facultatif)	Oui
Éditeur	La personne ou l'organisme détenteur de la marque éditoriale à la date de la publication	<Publisher> composite (Identifiant ISNI facultatif)	Oui
Pays de publication	Selon les codes de pays ISO 3166-1	<CountryOfPublication>	Oui
Date de publication	La date de première publication sous cet ISBN. Au format ISO 8601 (AAAAMMJJ)	<PublishingDate> composite	Oui
ISBN de la publication mère	L'ISBN de la publication mère dont la publication en question constitue une partie, lorsque cela est applicable. *Utilisé lorsqu'un ISBN identifie un chapitre ou une partie ou pour une partie d'un ensemble ou d'une série*	RelatedProduct> composite <RelatedWork> composite	Non Non
	Pour les produits numériques, des dispositions sont également prises pour que l'ISBN puisse-être attribué par un intermédiaire en aval si l'éditeur ne l'a pas fait	<RecordSource … elements	Non
	De même, pour les produits numériques, différents termes du contrat de licence (contraintes d'utilisation) ou conditions requises du système d'exploitation peuvent différencier deux produits par ailleurs identiques *NOTE « Epub » n'implique aucun lien avec le format de fichier EPUB IDPF ; il s'agit simplement d'une abréviation pour «e-publication»*	<ProductFormFeature> <EpubTechnicalProtection> <EpubUsageConstraint>	Non Non Non

Note : Dans certains cas, la représentation ONIX de l'ensemble des métadonnées liées à un ISBN utilise un élément d'information composé là où, à première vue, il semblerait qu'un élément de données simple serait suffisant, ou elle utilise une valeur codée quand seul un code (issu d'une liste de codes) est valide. Cette approche garantit que les métadonnées liées à un ISBN puissent être spécifiées dans un message ONIX pour les ISBN qui est un sous-ensemble d'ONIX pour les livres, version ONIX 3.0.

L'Agence Internationale de l'ISBN peut délivrer une DTD XML sur demande.

Les bases de données reliant les ISBN à leurs métadonnées (listes d'ouvrages disponibles, bibliographie nationale, etc.) doivent être mises à disposition et tenues à jour. Si les agences de l'ISBN ne fournissent pas ces services de catalogue bibliographique, elles sont alors tenues d'assurer la liaison avec des prestataires de services compétents, afin de garantir l'accessibilité de ces services. Les agences de l'ISBN et les éditeurs des bases de données bibliographiques peuvent facturer aux clients un droit d'accès à ces informations.

9. ISBN, les publications numériques et les logiciels éducatifs

9.1 L'ISBN et les publications électroniques

Les publications électroniques (ex. : livre numérique, application de livre numérique, CD-ROM ou publication sur Internet) peuvent recevoir un ISBN à condition qu'elles contiennent du texte, qu'elles soient mises à la disposition du public et qu'elles n'aient pas vocation de ressources continues. Ces publications peuvent aussi comporter des images et du son.

Les types de publications électroniques suivants ne reçoivent pas d'ISBN :

- Publications soumises à de fréquentes mises à jour, avec possibilité d'un accès quasi immédiat aux modifications (base de données en ligne, par exemple)
- Sites Web
- Documents promotionnels ou publicitaires
- Panneaux d'affichage électronique
- Courriels et autre correspondance électronique
- Moteurs de recherche
- Jeux
- Documents personnels (tels que des curriculum vitae et des profils personnels électroniques)
- Planificateurs/Agendas

9.2 L'ISBN et les logiciels

Un ISBN peut être utilisé pour identifier un logiciel en particulier pour autant qu'il ait une vocation éducative, par exemple un produit informatique de formation, à condition qu'il ne puisse être personnalisé et que son fonctionnement n'exige pas de saisie de données.

Les autres produits logiciels (jeux électroniques, par exemple) ne peuvent se voir attribuer d'ISBN.

9.3 Principes d'attribution des numéros ISBN aux publications électroniques et aux logiciels

Les publications doivent avoir des numéros ISBN distincts pour être identifiées dans la chaîne d'approvisionnement.

L'ISBN identifie des monographies (livres) et les produits apparentés qui sont disponibles pour le public. L'ISBN ne doit pas être utilisé pour identifier les fichiers échangés entre éditeurs, typographes ou services de conversion en livre numérique. Il n'est pas utilisé pour les entités abstraites comme les œuvres (contenu).

Il est également important de faire la distinction entre les différents « produits » qui requièrent toujours des numéros ISBN distincts et les différents DRM ou les contraintes d'utilisation spécifiques qui sont incluses avec le produit au moment de la transaction entre le vendeur et le consommateur. La distinction n'est pas toujours évidente. Il est important de se rappeler que des ISBN différents sont

nécessaires pour éviter toute ambiguïté tout au long de la chaîne de traitement où sont impliqués de multiples produits et de multiples acteurs.

Le consommateur doit être avisé a) si le livre numérique qu'il achète fonctionnera sur son appareil ou logiciel b) des fonctionnalités propres (par exemple, copie, impression, prêt, synthèse vocale, etc.). Ceci est normalement défini par une combinaison de formats de fichiers et un logiciel dit DRM (Gestion des droits numériques) qui contrôle, par des moyens techniques, l'utilisation qui peut être faite du livre numérique. Des ISBN distincts faciliteront la gestion, la diffusion et la recherche en assurant la fourniture de la version adéquate d'un livre numérique.

- Si un livre numérique spécifique est disponible dans différents formats de fichiers, tel que EPUB, PDF, etc., chaque format qui est publié et mis à disposition séparément doit recevoir un ISBN distinct. Si le format de fichier d'une publication migre à partir d'une version précédente (EPUB version 2 à EPUB version 3, par exemple), un ISBN distinct est nécessaire si les deux versions sont mises à disposition en même temps ou s'il faut les distinguer pour les besoins des revendeurs ou des acheteurs[11].

- Si un format de fichier ou DRM propriétaire est utilisé liant une version à une plateforme, un appareil ou un logiciel spécifique (système de lecture), des numéros ISBN distincts doivent être utilisés pour chaque version. Toutefois si les publications numériques sont fournies par un revendeur qui est fournisseur exclusif de livres numériques dans un format propriétaire, qu'elles ne peuvent être achetées que via son propre site Internet (par exemple le Kindle d'Amazon, l'iBook d'Apple) et que ce revendeur n'a pas besoin de numéros ISBN, il n'est pas nécessaire d'attribuer des ISBN à ces versions bien que cela puisse être utile pour le suivi des ventes ou la liste des publications disponibles au format numérique dans des bases de données tierces. Si des numéros ISBN sont attribués, ils le seront à cette version et à elle seule.

- Si une publication est disponible dans la chaîne d'approvisionnement avec plus d'un type de DRM, le même ISBN peut être attribué, qu'il soit proposé par l'éditeur d'origine ou par un vendeur en aval dans la chaîne, dans le respect des recommandations nationales en vigueur et sous réserve que la technologie DRM ne porte pas atteinte à l'expérience de l'utilisateur, ni n'impose des contraintes d'utilisation différentes.

- Si une publication est disponible dans la chaîne d'approvisionnement avec des versions ayant des contraintes d'utilisation différentes, qu'elle soit proposée par l'éditeur d'origine ou par un vendeur en aval dans la chaîne, chacune de ces versions est un produit unique qui doit donc être identifié par un ISBN unique.

- Si les contraintes d'utilisation sont appliquées lors de la transaction entre le vendeur et l'acheteur (l'offre au client d'un large service d'utilisation à la demande, par exemple), il n'est alors pas nécessaire d'attribuer un ISBN à la publication personnalisée produite.

[11] Si un éditeur n'attribue pas un ISBN différent pour un livre numérique accessible en téléchargement et en streaming, sous prétexte que le fichier est identique, il doit alors impérativement utiliser un GS1 (NdT).

Exemple 1 : *Un éditeur produit deux versions EPUB d'un même livre, chacune avec différentes contraintes d'utilisation puis les met en circulation par le biais de différents intermédiaires. Un ISBN est nécessaire pour chacune des versions de DRM spécifiques du produit.*

Exemple 2 : *Un éditeur produit un fichier au format EPUB et le cède à un vendeur qui appose deux types de DRM à l'EPUB mettant les deux versions à disposition séparément, comme deux produits distincts. Chaque version de DRM doit se voir attribuer un ISBN distinct (l'ISBN peut être attribué par l'éditeur ou par le vendeur si l'éditeur ne le fait pas).*

Exemple 3 : *Un vendeur propose au public la possibilité d'acheter un livre numérique et de personnaliser à la demande le type de DRM à appliquer. Dans ce cas, il n'est pas utile d'attribuer des ISBN différents tant qu'il n'y a pas d'ambiguïté dans l'échange entre le vendeur et l'acheteur.*

Exemple 4 : *Un éditeur publie un texte et une version de la publication est disponible avec des fonctionnalités en facilitant l'accès comme un contenu textuel enrichi en parallèle avec des images et l'autre version est disponible sans ces fonctionnalités. Chacune des versions doit se voir attribuer un ISBN distinct afin que les caractéristiques techniques soient sans ambiguïté pour les acheteurs et les utilisateurs potentiels (notamment ceux en quête de publications accessibles) et que les versions puissent être identifiées séparément.*

Exemple 5 : *Un éditeur propose un nombre limité et prédéfini de contraintes d'utilisation pour certaines publications dans la chaîne d'approvisionnement (une version imprimable et l'autre qui ne l'est pas ou le choix du coût de location d'une publication pour une durée de trois ou six mois, par exemple). Chacune des versions est une publication différente et doit se voir attribuer un ISBN distinct*

Exemple 6 : *Un éditeur propose un large choix de variantes (le choix de différents paramètres de contraintes d'utilisation à partir d'un système de sélection de menus, par exemple). Chaque combinaison possible ne nécessite pas l'attribution d'un ISBN distinct car il s'agit de publications personnalisées produites sur commande.*

- Si les éditeurs passent par des prestataires pour produire leurs livres numériques dans différents formats, ils doivent alors fournir des ISBN distincts aux prestataires pour que ceux-ci les attribuent à chaque format.

Si un éditeur ne fournit pas d'ISBN distinct pour chaque version, alors il est possible pour le prestataire d'attribuer un des ISBN propres. A cette fin, les Agences ISBN fourniront des segments ISBN aux prestataires. Les ISBN et les métadonnées qui leur sont associées devront être transmis à l'éditeur, à l'agence d'enregistrement de l'ISBN et éventuellement aux autres agences bibliographiques.

(NB. La méthode décrite dans ce paragraphe n'est pas la solution recommandée et il ne faut y recourir que dans le cas où un éditeur ne fournit pas d'ISBN distinct pour chaque version)

- Si un livre est numérisé par une bibliothèque ou un autre organisme, et que la version numérique est mise à la disposition du public, elle est considérée en ce cas comme un nouveau produit et elle doit être identifiée par ISBN qu'il y ait ou non des frais d'accès à cette version numérique.

10. L'ISBN et les ouvrages imprimés à la demande

En ce qui concerne l'attribution de l'ISBN, l'impression à la demande est une forme d'impression parmi d'autres.

Une publication « à la demande » est imprimée et reliée pour répondre à la commande particulière d'un acheteur. Il s'agit souvent de commandes concernant un seul exemplaire d'un titre qui serait sinon déclaré « épuisé », la réédition à grande échelle ne présentant pas d'intérêt économique.

Si le format de la version à la demande d'une publication est différent de celui de la version publiée précédemment (par exemple si, lors de la publication à la demande, une édition brochée devient un ouvrage relié), un nouvel ISBN s'impose, comme pour tout changement de format d'un produit. En revanche, les modifications mineures destinées à réduire la taille dans l'optique des spécifications propres aux machines d'impression à la demande n'exigent pas l'attribution d'un nouvel ISBN.

Un ISBN doit être attribué à une publication à la demande quand elle est rendue disponible ou quand elle est annoncée comme étant disponible à la demande plutôt qu'au moment de son impression.

La version personnalisée d'une publication à la demande, où l'acheteur et non l'éditeur dicte le contenu de l'ouvrage et qui est disponible en édition limitée ne se voit pas attribuer d'ISBN.

11. Documents de cours

Un document de cours est une compilation, sur papier ou dans un format numérique, de différents supports qui peut comprendre des extraits de livres, des articles de journaux, du matériel didactique, et éventuellement, des documents multimédia. Les différents éléments se voient attribuer des numéros ISBN uniquement s'ils sont disponibles séparément et sont éligibles pour identification par un ISBN. Un ISBN ne doit pas être attribué aux documents de cours personnalisés pour un utilisateur en particulier. Toutefois il est nécessaire d'attribuer un ISBN si le document de cours est largement diffusé (via des librairies de collèges, par exemple).

12. Petits éditeurs et auteurs autoédités

L'autoédition est la publication d'un livre (dans un format numérique ou imprimé) par son auteur sans la participation d'un éditeur reconnu. L'auteur est normalement responsable du contenu et du risque financier associé au processus. L'auteur peut sous-traiter une partie ou la totalité du processus à une entreprise de services.

Dans le cas de l'autoédition, l'auteur est considéré comme l'éditeur auquel on peut attribuer un numéro d'identification d'éditeur et une séquence d'ISBN appropriée ou un numéro unique à partir d'un numéro d'identification d'éditeur partagé si l'agence d'enregistrement ISBN a réservé à cet effet une séquence de numéros pour l'autoédition.

Les agences d'enregistrement peuvent imposer une limite au nombre d'ISBN issus du numéro d'identification d'éditeur partagé attribué à un éditeur avant que celui-ci ne fasse la demande d'un préfixe et d'une séquence de numéros.

Les prestataires de services tiers pour l'autoédition ne se voient pas attribuer de numéro d'identification d'éditeur, excepté s'ils sont aussi éditeurs.

Les auteurs autoédités doivent savoir que, si un prestataire de services propose d'attribuer un de ses ISBN, c'est ce prestataire qui sera référencé comme étant l'éditeur dans les bases de données.

Un ISBN n'est pas nécessaire si une publication n'est disponible que sur une seule plateforme et non dans toute la chaîne d'approvisionnement. Toutefois si la publication est susceptible d'être mise à disposition dans toute la chaîne d'approvisionnement (via les libraires, par exemple), il est alors nécessaire de lui attribuer un ISBN.

NB : Les ISBN doivent être fournis par l'agence d'enregistrement appropriée, responsable du pays dans lequel réside l'éditeur, quelle que soit la localisation géographique de toutes les plateformes ou du service d'autoédition.

13. Emplacement et affichage de l'ISBN sur les publications

13.1 Généralités

L'ISBN doit figurer sur le produit lui-même.

S'il s'agit de publications imprimées, il doit apparaître :

- Au verso de la page de titre (page du copyright)
- En pied de page de la page de titre, si aucun espace n'est prévu à cet effet au verso de la page de titre
- Sur la partie inférieure de la quatrième de couverture
- Au dos de la jaquette, ou de toute autre protection ou blister

S'il s'agit de publications électroniques, il doit apparaître :

- Sur la page de titre, sur l'écran qui s'affiche en premier (CD, publications en ligne), ou sur l'écran affichant le titre ou son équivalent (par exemple l'écran initial qui s'affiche en premier lorsque le contenu est immédiatement accessible et/ou sur l'écran qui porte la mention de copyright)

S'il s'agit de films, vidéos et transparents à caractère éducatif, l'ISBN doit apparaître au générique.

Si la publication paraît sur un support qui en fait partie intégrante (par exemple un CD, une cassette ou une disquette), l'ISBN doit figurer sur toutes les étiquettes du support. S'il est impossible d'afficher l'ISBN sur le support, il doit alors figurer au dos de l'emballage du support (boîtier, jaquette ou pochette).

Un ISBN distinct doit être attribué à chaque format d'une publication numérique s'ils sont mis à disposition séparément. En revanche, si la publication est mise à disposition sous deux formats indissociable à la vente, un seul ISBN est nécessaire. Si les différents formats sont mis à disposition

séparément, tous les ISBN doivent être énumérés les uns en dessous des autres sur toutes les versions, avec mention abrégée du format entre parenthèses après l'ISBN.

Exemples : ISBN 978-951-45-9693-3 (broché)
ISBN 978-951-45-9694-0 (relié)
ISBN 978-951-45-9695-7 (PDF)
ISBN 978-951-45-9696-4 (EPUB sans DRM)
ISBN 978-951-45-9999-6 (EPUB avec DRM-Abobe ACS4)

L'ISBN doit aussi figurer sur tous les matériels d'accompagnement publiés conjointement à l'ouvrage. L'ISBN doit toujours être imprimé dans une police suffisamment grande pour permettre une lecture aisée (police de 9 points ou supérieure).

13.2 L'ISBN sous forme de code à barres

L'expansion rapide au niveau mondial du système de lecture des codes à barres a amené sur le devant de la scène l'accord conclu entre GS1 (anciennement EAN International, le Uniform Code Council (UCC), l'Agence Internationale de l'ISBN et l'Agence Internationale de l'ISMN, ce qui permet à l'ISBN d'être converti en un code à barres EAN 13. Cela fait de l'ISBN un identifiant international compatible avec le système mondial du code à barres.

La représentation de l'ISBN sous forme de code à barres EAN 13 doit être conforme à la norme ISO/IEC 15420 (spécification des symboles de codes à barres EAN/UPC), et aux recommandations de GS1. Un code à barres EAN se compose de 13 chiffres.

Exemple de conversion d'ISBN en un code à barres EAN13 : ISBN 978-2-7654-1005-8

Quand il est utilisé dans un code à barres, l'ISBN doit être affiché sous forme lisible par l'homme immédiatement au-dessus du code à barres EAN 13, précédé de la mention « ISBN ».

Exemple d'impression de l'ISBN sous forme de code à barres EAN 13 :

Des informations complémentaires sur l'introduction et l'utilisation des codes à barres EAN 13 sont fournies par les agences de groupe ISBN et l'Agence Internationale de l'ISBN. Les agences de groupes sont invitées à coopérer directement avec les organisations de l'EAN au niveau national ou régional.

Il est recommandé de placer le code à barres EAN 13 pour les publications dans le quadrant inférieur droit de la quatrième de couverture, près du dos.

13.3 Code supplémentaire de cinq chiffres

Aux États-Unis et au Canada, un code complémentaire de cinq chiffres est utilisé dans le secteur de l'édition pour indiquer le prix. Pour plus d'informations sur les codes à barres aux États-Unis et au Canada, voir le site Web du Groupe d'étude de l'industrie du livre, www.bisg.org .

Ce code complémentaire ne doit pas être utilisé pour donner des informations sur le prix dans d'autres pays, quoiqu'il puisse être utilisé avec un préfixe «9» pour l'usage interne d'un éditeur (par exemple pour la gestion des retours). Ces codes complémentaires doivent toujours commencer par «9», dans une fourchette « 90000-98999 ».

13.4 Algorithme permettant de générer le chiffre de contrôle de l'ISBN

Voir *(chapitre A1.1, Annexe 1)* pour plus d'informations sur le chiffre de contrôle de l'ISBN.

14. Administration du système ISBN

14.1 Généralités

Le système ISBN est administré à trois niveaux : au niveau international, au niveau de l'agence nationale d'enregistrement ISBN et au niveau du déclarant/éditeur.

14.2 Administration internationale

Les principales fonctions et responsabilités de l'Agence Internationale de l'ISBN sont les suivantes :

- Promouvoir, coordonner et superviser l'utilisation mondiale du système ISBN
- Représenter les intérêts de la communauté ISBN auprès des autres organismes compétents
- Nommer les organismes adéquats tels que les agences d'enregistrement ISBN et révoquer ces mandats le cas échéant
- Définir les groupes d'enregistrement et les zones auxquelles ils se rapportent et les affecter aux agences d'enregistrement ISBN appropriées
- Définir les règles de groupe d'enregistrement qui régissent la longueur des numéros d'identification du déclarant/éditeur disponibles au sein de chaque groupe et veiller à tenir en permanence à disposition un registre exact et exhaustif de ces règles
- Attribuer des séquences de numéros d'identification d'éditeur aux agences ISBN au sein du groupe approprié et tenir à jour un registre complet et précis des numéros d'identification d'éditeur qui ont été attribués
- Assurer la tenue à jour des ISBN et de leurs métadonnées ISBN associées, via les registres des agences d'enregistrement ISBN
- Élaborer, contrôler et faire respecter les principes et modes opératoires régissant les opérations des agences ISBN et l'enregistrement des ISBN par celles-ci, notamment du point de vue des tarifs pratiqués dans le cadre de ces opérations.
- Faciliter l'examen et la résolution des cas de double attribution d'un ISBN
- Examiner et arbitrer les décisions prises par les agences d'enregistrement

- Élaborer, tenir à jour et mettre à disposition une documentation pour les utilisateurs du système ISBN
- Mettre en œuvre et maintenir les moyens de financement nécessaires aux opérations de l'Agence Internationale de l'ISBN, notamment du point de vue des cotisations des agences d'enregistrement ISBN.

14.3 Agences nationales

L'administration du système ISBN à l'intérieur d'un groupe d'enregistrement incombe à l'agence d'enregistrement de l'ISBN, qui peut opérer à échelon national, régional, linguistique, ou à un autre niveau de responsabilité, selon l'affectation du groupe.

Il peut y avoir plusieurs agences nationales au sein d'un groupe (par exemple le groupe 978-2 a des agences distinctes en France, au Canada francophone, au Luxembourg et en Suisse).

L'attribution des ISBN et les services fournis par les agences nationales pourront être facturés. Les cotisations seront calculées sur la base de recouvrement des coûts. Ces services peuvent comprendre l'attribution de codes identifiants et de numéros, l'octroi de l'accès à ces codes identifiants, et/ou des données ou des informations produites dans le cadre de l'application de la norme ISO 2108. Les agences nationales peuvent proposer d'autres services qui ne sont pas liés à l'attribution de l'ISBN à condition qu'elles n'en fassent pas une condition impliquant que les utilisateurs soient obligés d'accepter ces nouveaux services payants pour pouvoir recevoir leurs ISBN.

Les fonctions et responsabilités d'une agence nationale sont les suivantes :

- Veiller à la prestation sans interruption du service
- Notifier l'attribution d'un ISBN ou d'un numéro d'identification d'éditeur ISBN au déclarant/éditeur d'une monographie ou de sa marque éditoriale
- Créer, gérer et tenir à jour les registres des ISBN, des métadonnées et des données administratives conformément aux politiques mises en place par l'Agence Internationale de l'ISBN (les tâches impliquant des métadonnées ISBN peuvent être déléguées à une agence bibliographique donnée, à condition que ces spécifications soient respectées)
- Corriger les ISBN et les métadonnées ISBN erronées si la preuve de leur inexactitude est faite
- Mettre les ISBN et les métadonnées associées à la disposition des autres agences d'enregistrement et des utilisateurs du système ISBN conformément aux politiques mises en place par l'Agence Internationale de l'ISBN
- Recueillir et tenir à jour les données statistiques sur les opérations ISBN et en rendre compte à intervalles réguliers (suivant le calendrier prescrit) à l'Agence Internationale de l'ISBN
- Sensibiliser, éduquer et former à l'utilisation du système ISBN conformément aux spécifications de l'édition applicable de la norme ISBN en vigueur à la date considérée
- Suivre les politiques et les procédures ISBN établies par l'Agence Internationale de l'ISBN conformément aux spécifications de l'édition applicable de la norme ISBN en vigueur à la date considérée
- Prendre contact avec les éditeurs qui n'attribuent pas d'ISBN, les informer de l'importance et de la valeur que revêt l'attribution d'ISBN pour toutes les publications identifiées et leur expliquer avec précision comment adopter la norme ISBN.

Dans certains pays, l'agence de groupe attribue des ISBN à des ouvrages reçus au dépôt légal et non encore numérotés. Elle informe ensuite l'éditeur de cette attribution et cette dernière est publiée dans la Bibliographie nationale.

14.4 Administration par le déclarant/éditeur

Les déclarants/éditeurs sont responsables de l'attribution des numéros d'identification aux différents produits qu'ils publient et doivent veiller à la mise en œuvre de dispositions pertinentes.

Sur demande auprès d'une agence d'enregistrement ISBN, ils reçoivent un numéro d'identification d'éditeur, accompagné d'une liste, au format imprimé ou électronique, des ISBN mis à leur disposition à l'intérieur du numéro d'identification d'éditeur qui leur a été attribué. Certaines agences d'enregistrement ISBN facturent ces services.

L'agence d'enregistrement ISBN fixe la séquence de numéros d'identification qui sera mise à la disposition du déclarant/éditeur. La séquence attribuée est fixée suivant la production actuelle et les prévisions futures pour la publication d'ouvrages, en fonction du nombre de chiffres que comporte le numéro d'identification d'éditeur attribué au déclarant. Ce dernier doit s'assurer que l'agence d'enregistrement ISBN a connaissance du nombre de ses ouvrages parus et l'informer de ses nouveautés et des publications à venir, afin qu'elle puisse lui attribuer un identifiant de longueur appropriée. Une agence d'enregistrement peut initialement attribuer une séquence de numéros plus petite que celle demandée par le déclarant/éditeur s'il y a des doutes sur le nombre de parutions envisagées.

Les déclarants/éditeurs doivent fournir à l'agence d'enregistrement ISBN les métadonnées de la publication à laquelle est attribuée un ISBN. L'Agence Internationale de l'ISBN, en concertation avec les agences d'enregistrement ISBN, définit les spécifications applicables au type et au format de ces métadonnées (voir la section 8 ci-dessus).

Si un intermédiaire attribue les ISBN du déclarant/éditeur ou ses propres ISBN, ces ISBN et les métadonnées qui leurs sont associées doivent être transmis à l'éditeur, à l'agence nationale de l'ISBN et aux autres agences bibliographiques.

Le déclarant/éditeur doit se conformer aux procédures établies par l'agence d'enregistrement appropriée. Dans le cas où le déclarant/éditeur ne le ferait pas (en ne fournissant pas les métadonnées nécessaires, en revendant ou en cédant des ISBN, par exemple) l'agence d'enregistrement refusera d'attribuer d'autres numéros d'identification d'éditeur jusqu'à ce que le déclarant/éditeur se conforme aux normes.

Des informations complémentaires et des instructions détaillées sur le système ISBN sont disponibles auprès des agences d'enregistrement ISBN appropriées.

15. ISBN et GS1

En 1997, un accord a été conclu entre l'EAN International (EAN), l'Uniform Code Council (UCC), organisme de réglementation des codes-barres utilisés dans la distribution, l'Agence Internationale de l'ISBN et l'Agence Internationale de l'ISMN pour encourager une coopération mutuelle. Il donne un statut d'observateur aux représentants respectifs des différentes institutions dans les différentes

assemblées générales, il propose les sujets à débattre et réglemente la numérotation des livres non imprimés. En Février 2005, l'EAN International et l'Uniform Code Council adoptent le nom de GS1.

Coordonnées:
GS1 Global Office
Blue Tower
Avenue Louise 326
B-1050 Bruxelles
Belgique
Tel: (+32 2) 788 7800
Fax: (+32 2) 788 7899
Email: contactus@gs1.org
URL: http://www.gs1.org

Liste des organisations GS1 nationales: http://www.gs1.org/contact

16. ISBN et autres identifiants

16.1 DOI

L'identifiant numérique d'objet (DOI®) est un système d'identification de ressources numériques sur Internet. Les DOI sont attribués à une entité pour tout usage dans un environnement numérique. Les informations sur un objet numérique peuvent changer au fil du temps, y compris sa localisation, mais l'identifiant DOI ne changera pas. [12]

International DOI Foundation
EDItEUR
United House
North Road
Londres N7 9DP
Royaume-Uni
Tel: +44 (0)20 7503 6418
Fax: +44 (0)20 7503 6418
Email: contact@doi.org
URL: http://www.doi.org

16.2 GTIN

Le GTIN (*Global Trade Item Number*) est un terme générique pour tous les identifiants de produits EAN.UCC, incluant la représentation sous forme d'EAN13 de l'ISBN.

GS1 Global Office
Blue Tower
Avenue Louise 326
B-1050 Bruxelles
Belgique

[12]Le DOI permet une identification pérenne de l'objet. Il permet par exemple de retrouver l'emplacement d'un document en ligne si son URL a changé. (NdT)

Tel: (+32 2) 788 7800
Fax: (+32 2) 788 7899
Email: contactus@gs1.org
URL: http://www.gs1.org/barcodes/technical/idkeys/gtin

16.3 ISAN

L'ISAN (Numéro d'identification des œuvres audiovisuelles) est le système d'immatriculation et du schéma de métadonnées des œuvres audiovisuelles de toute nature incluant les films, les courts métrages, les documentaires, les émissions de télévision, les événements sportifs, la publicité et aussi leurs versions associées.

L'ISAN est une norme internationale ISO 15706-1 et 15706-2

L'agence internationale d'enregistrement de l'ISAN est :

ISAN Agence internationale
1A, rue du Beulet
CH-1203 Genève
Suisse
Tel: (+41) 22 545 10 00
Fax: (+41) 22 545 10 40
Email: info@isan.org
URL: http://www.isan.org

16.4 ISBN-A

L'ISBN-A (ISBN actionnable ou cliquable) est une syntaxe et un service fournis par certaines agences ISBN[13] et opéré par DOI® dans lequel un ISBN est employé en tant que partie de la syntaxe du DOI, offrant la possibilité de lier un ISBN à une ou plusieurs URL.

Agence Internationale de l'ISBN
48/49 Russell Square
Londres WC 1B 4JP
Royaume-Uni
Tel: +44 (0)20 7580 8536
Email: info@isbn-international.org
URL: http://www.doi.org/factsheets/ISBN-A.html

16.5 ISLI

L'ISLI (International standard link identifier), norme ISO 17316, définit un identifiant de liens entre des entités (ou leurs noms) dans le domaine de l'information et de la documentation. Ces entités peuvent être des documents, des ressources multimédias, des personnes ou des éléments plus abstraits comme des périodes ou des lieux.

[13]Voir le site de l'Agence allemande de l'ISBN : http://www.german-isbn.de/cgi-bin/isbn_2010.exe/showlogin?page=isbn_a_info.html et celui de l'Agence italienne : http://www.isbn.it/ISBN-A.aspx (NdT)

Certaines applications pourraient être développées dans le futur entre l'ISLI et l'ISBN.

Davantage d'informations seront communiquées en temps et en heure.

L'ISLI est administré par l'International Information Content Industry Association (ICIA) :

Agence Internationale de l'ISLI

International Information Content Industry Association

2/F, Hongkong Offshore Centre

No. 28 Austin Avenue

Tsim Sha Tsui

Kowloon

Hong Kong

Tel: (+852) 92091120

Email: service@isli-international.org

URL: http://www.isli-international.org

16.6 ISMN

L'ISMN (Numéro International Normalisé de la Musique) identifie les partitions, qu'elles soient destinées à la vente, à la location ou à une diffusion gratuite.

L'ISMN n'est pas utilisé pour les livres ayant pour sujet la musique, qui sont eux identifiés par un ISBN, ni pour les enregistrements sur bandes magnétiques, CD ou vidéos.

L'ISMN est administré par l'Agence Internationale de l'ISMN :

Agence Internationale de l'ISMN

Schlossstr. 50 12165 Berlin, RFA

Tel.: (+49 30) 7974 5002

Fax: (+49 30) 7974 5254

Email: ismn@ismn-international.org

URL: http://ismn-international.org

16.7 ISNI

L'ISNI (International Standard Name Identifier) est un code international normalisé des noms (ISO 27729) qui permet d'identifier les identités publiques des personnes ou des collectivités impliquées dans la création, production, gestion et distribution des contenus. L'ISNI identifie chaque identité publique de façon univoque dans de multiples domaines d'activités créatrices. L'ISNI fournit un outil pour lever l'ambiguïté des noms qui sans cela pourraient être confondus. L'ISNI ne vise pas à fournir un accès direct à de l'information complète sur une identité publique, mais peut fournir des liens vers d'autres systèmes qui contiennent ces informations.

Pour plus d'informations :

EDItEUR
United House
North Road
Londres N7 9DP
Royaume-Uni
Tel: +44 (0)20 7503 6418
Fax: +44 (0)20 7503 6418
Email: info@editeur.org
URL: www.isni.org

16.8 ISRC

Le Code International Normalisé des Enregistrements (ISRC) est l'identifiant international normalisé des enregistrements musicaux et vidéoclips (ISO 3901). Il identifie chaque enregistrement en tant que tel (pas l'article physique), quels que soient le contexte et le support de sa production et de sa diffusion. Ce code ISRC permet une identification automatique des enregistrements, ce qui facilite le paiement des droits d'auteur.

Le système ISRC est administré par l'IFPI, la Fédération Internationale de l'Industrie Phonographique :

Agence internationale ISRC
IFPI Secrétariat
10 Piccadilly
Londres W1J 0DD Royaume-Uni
Tel: +44 (0)20 7878 7900
Fax: +44 (0)20 7878 7950
Email: isrc@ifpi.org
URL: http://www.ifpi.org/isrc

16.9 ISSN

L'ISSN (International Standard Serial Number), norme ISO 3297, est le code international normalisé qui permet d'identifier les ressources continues (c'est-à-dire des publications qui se poursuivent dans la durée sans fin préalablement prédéterminée).

Ces publications paraissent généralement en livraisons qui se succèdent ou s'intègrent et qui, en général, portent une indication d'ordre et/ou de chronologie. Exemples : les journaux, les revues, les magazines, etc. ainsi que les ressources intégratrices permanentes comme les publications à feuillets mobiles qui sont continuellement mises à jour.

L'ISSN est administré par le Centre International de l'ISSN :

Centre international ISSN
5 rue de Turbigo
75003 PARIS
FRANCE
Tel: (+33) 1 44 88 22 20
Fax: (+33) 1 40 26 32 43
Email: issnic@issn.org

URL: http://www.issn.org

Certaines publication, comme, par exemple, les annuaires, les annales, les publications monographiques en série se voient attribuer un ISSN pour le titre de la série (qui restera le même pour l'ensemble des parties ou des différents volumes) ainsi qu'un ISBN pour chaque volume.

Lorsqu'un ISBN et un ISSN sont attribués à une même publication, ils doivent être imprimés sur la publication et clairement identifiés.

16.10 ISTC

L'ISTC (Code International Normalisé des Œuvres Textuelles), régi par la norme ISO 21047, est un système de numérotation pour une identification des œuvres textuelles. Le terme «œuvre textuelle» est défini comme un contenu artistique ou intellectuel d'une création distincte et abstraite qui peut apparaître dans un livre imprimé, un livre-audio, un livre numérique, voire dans un journal.

L'ISTC ne s'applique pas aux supports physiques ou aux manifestations d'une œuvre. Les supports physiques (livres imprimés, livres-audio ou la version numérique de ces produits) reçoivent un ISBN.

Pour d'autres informations sur l'agence d'enregistrement des ISTC, contactez :

Agence internationale ISTC

EDItEUR

United House North Road
Londres N7 9DP
Royaume-Uni
Tel: +44 (0)20 7503 6418
Fax: +44 (0)20 7503 6418
Email: info@editeur.org
URL: www.istc-international.org

16.11 ISWC

L'ISWC (Code International Normalisé des œuvres musicales) identifie des œuvres musicales en tant que créations uniques intangibles. Il n'est pas utilisé pour identifier des manifestations ou des objets relatifs à l'œuvre musicale. Ces manifestations et ces objets sont soumis à d'autres systèmes d'identification, comme l'ISRC ou l'ISMN (voir la description de chacun de ces identifiants ailleurs dans ce chapitre).

Exemple : Mozart's *Die Zauberflöte (La flûte enchantée* de Mozart*)* peut se voir attribuer un ISWC identifiant l'œuvre. Toutes les partitions imprimées recevront un ISMN, les livrets et leurs traductions recevront des ISTC (et des ISBN pour leur publication), une vidéo d'une représentation recevra un ISAN et un enregistrement sonore de l'opéra recevra un ISRC.

Pour plus d'informations, contactez l'Agence d'enregistrement des ISWC :

CISAC
20-26 Boulevard du Parc
92200 Neuilly-sur-Seine
France

Tel.: (+ 33 1) 55 62 08 50
Fax: (+ 33 1) 55 62 08 60
E-mail: cisac@cisac.org
URL: http://www.cisac.org

16.12 SGTIN

Le SGTIN (Serialized *Global Trade Item Number*) englobe le GTIN / ISBN (voir 16.2) pour inclure un numéro de série qui distingue de manière unique un code article commercial comme l'exemplaire spécifique d'un livre. Il est utilisé pour créer un code de produit électronique (EPC) avec codage sur des étiquettes RFID (Identification par radio-fréquence), conçues pour identifier toutes sortes d'objets, y compris les livres tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

GS1 Global Office
Blue Tower
Avenue Louise 326
B-1050 Bruxelles
Belgique
Tel: (+32 2) 788 7800
Fax: (+32 2) 788 7899
Email: contactus@gs1.org
URL: http://www.gs1.org/sites/default/files/docs/epc/TDS_1_8_Standard_20140203.pdf

16.13 Identifiants Internet : URN

Le nom uniforme des ressources (URN) est un système d'identification permanent de l'information. La syntaxe des URN, définie dans la norme internet RFC 2141, est simple :

<URN>:="urn:"<NID>":"<NSS>

où <NID> est l'identifiant d'un espace de nommage, et <NSS> est la partie spécifique de l'espace de nommage. La mention « URN » et l'identifiant de l'espace de nommage sont reconnus indépendamment de la casse des caractères qu'ils contiennent.

NID « isbn » a été réservé au système ISBN https://www.iana.org/assignments/urn-namespaces/urn-namespaces.xhtml#urn-namespaces-1.

Selon ce RFC, tout URN intégrant un ISBN a la syntaxe suivante :

urn:isbn:<NSS>

où la partie spécifique de l'espace de nommage contient l'ISBN avec ou sans tiret. Par exemple :

urn:isbn: 9782765409120

17. ONIX pour les Livres

ONIX pour les Livres (ONline Information eXchange) est la norme internationale utilisée pour représenter et communiquer sous forme électronique l'information sur les produits liés à l'industrie du livre.

ONIX a été développé par EDItEUR en collaboration avec Book Industry Study Group (Etats-Unis) et Book Industry Communication (Royaume-Uni) et est désormais largement utilisé à travers le monde. Le développement d'ONIX se poursuit par le biais de groupes d'utilisateurs nationaux et d'un comité directeur international coordonné par EDItEUR. La dernière version à ce jour est la version 3.0.

Pour les éditeurs, l'expérience a montré qu'ONIX pour les Livres présente au moins deux avantages commerciaux importants. Comme format de communication, il rend possible la diffusion d'informations enrichies dans la chaîne d'approvisionnement et ce sous un format standard pour les grossistes, les distributeurs, les grands détaillants, les agrégateurs de données et les sociétés apparentées. En proposant un modèle pour le contenu et la structure de l'enregistrement d'un produit, ONIX a contribué à mettre en place de meilleurs systèmes internes d'informations capables de regrouper toutes les métadonnées nécessaires à la description et à la promotion des nouveautés comme des ouvrages de fonds. Les mêmes données de base peuvent également être utilisées pour l'élaboration de feuilles d'avant-programmes éditoriaux, de catalogues, ou d'autre matériel de promotion.

Pour les partenaires de la chaîne d'approvisionnement « en aval », ONIX pour les Livres permet un chargement plus efficace d'informations actualisées sur les produits dans les systèmes de gestion des clients, en nécessitant moins d'intervention manuelle et en minimisant les risques d'erreurs . La Library of Congress a établi une correspondance entre ONIX et le MARC21, et la British Library, entre ONIX et l'Unimarc. ONIX est utilisé par certaines bibliothèques nationales pour la transmission d'informations sur les produits par les éditeurs, pour le pré-catalogage (CIP) ou pour améliorer les OPAC.

Une spécification pour un sous-ensemble d'ONIX pour les Livres est disponible, visant spécifiquement à la réalisation des métadonnées requises pour l'enregistrement des ISBN. Celle-ci peut être utilisée par les éditeurs pour informer les Agences ISBN nationales sur leurs attributions de numéros ISBN, quand un message ONIX pour les Livres complet n'est pas nécessaire.

D'autres informations sur ONIX sont disponibles auprès de l'organisme suivant :

EDItEUR
United House
North Road
London N7 9DP
UK
Tel: +44 (0)20 7503 6418
Fax: +44 (0)20 7503 6418
Email: info@editeur.org
URL: http://www.editeur.org/8/ONIX/

18. Site de l'Agence Internationale de l'ISBN

Le site Web de l'Agence internationale est à l'adresse suivante : http:// www.isbn-international.org.

Outre les informations sur l'ISBN et sa gouvernance, il contient les coordonnées, les numéros d'identification de groupe et des plages de numéros ISBN de toutes les agences nationales et régionales d'enregistrement ISBN, des outils et des ressources y compris des liens vers le Registre mondial des éditeur (voir infra), et le Manuel d'utilisation de l'ISBN disponible dans plusieurs langues.

19. Registre mondial des éditeurs

Un site web dédié à l'adresse **www.grp.isbn-international.org** permet à n'importe qui d'effectuer des recherches et d'afficher les principales informations sur un éditeur. Des fonctions de recherche plus avancées et les données détaillées des éditeurs sont accessibles à tout utilisateur qui s'inscrit sur le site gratuitement. Le Registre mondial contient toutes les données fournies par les agences nationales. Il est compilé et révisé au minimum annuellement.

L'utilisateur ne peut modifier ni créer de données sur le registre mondial. Il s'agit uniquement d'un site de consultation. Mais si vous êtes éditeur et que vous remarquez des erreurs, prenez contact avec votre agence ISBN pour vérifier que les informations sont bien à jour.

Le Registre mondial est en libre accès et contient :

- Adresses et contacts des éditeurs de plus de 200 pays ou territoires
- Données sur plus d'un million de préfixes ISBN (numéros d'identification des éditeurs)
- Des milliers de références sur des petits éditeurs ou des autoédités

ANNEXE 1 : Calcul du chiffre de contrôle et distribution des séquences

A1.1 Chiffre de contrôle

La cinquième partie de l'ISBN est un chiffre de contrôle. Il est calculé à l'aide d'un algorithme de module 10.

Chacun des 12 premiers chiffres de l'ISBN est alternativement multiplié par 1 et par 3. Le chiffre de contrôle est égal à 10 moins le reste de la division des produits pondérés des 12 premiers chiffres par 10, avec une exception. Si le calcul donne pour résultat un chiffre de contrôle apparent de 10, le chiffre de contrôle est alors 0.

D'après la méthode suivante, calculez le chiffre de contrôle de l'ISBN 978-2-7654-0912-? :

Étape 1 : Déterminez la somme des produits pondérés des 12 premiers chiffres de l'ISBN.

	Préfixe			Numéro d'identification du groupe	Numéro d'identification de l'éditeur				Numéro d'identification de la publication				Chiffre de contrôle	Somme
ISBN	9	7	8	2	7	6	5	4	0	9	1	2	?	
Pondération	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	-	
Produit	9	21	8	6	7	18	5	12	0	27	1	6	-	120

Étape 2 : Divisez la somme des produits pondérés des 12 premiers chiffres de l'ISBN calculée à l'étape 1 par 10, en déterminant le reste.

120 / 10 = 12 Reste = 0

Étape 3 : Soustrayez le reste calculé à l'étape 2 à 10 ; le résultat constitue la valeur du chiffre de contrôle, à une exception près : si le reste de l'étape 2 est 0, le chiffre de contrôle est lui aussi de 0.

Reste = 0

Chiffre de contrôle = 0

ISBN = 978-2-7654-0912-0

La formule mathématique suivante est une autre méthode pour exprimer le calcul du chiffre de contrôle :

Chiffre de contrôle = mod 10 (10 - [mod 10 {somme des produits pondérés des 12 premiers chiffres de l'ISBN}])

Chiffre de contrôle = mod 10 (10 – [mod 10 {120}])

Chiffre de contrôle = 0

La somme des produits pondérés des 12 premiers chiffres et du chiffre de contrôle doit être divisible par 10 exactement pour que l'ISBN soit valide.

NOTE *:* Le nombre de chiffres dans le numéro d'identification du groupe, de l'éditeur et du titre est variable et n'est pas toujours identique au nombre de chiffres présenté dans l'exemple ci-dessus. Toutes les combinaisons de numéros d'identification de groupe et d'éditeur ne sont pas valides.

Contactez votre agence locale, qui pourra vous aider à calculer vos ISBN soit en vous fournissant des listes précalculées de numéros ISBN, soit en vous indiquant un logiciel qui vous permettra de les calculer vous-mêmes.

NOTE *:* Méthode de calcul disponible sur le site de l'Agence internationale : https://www.isbn-international.org/.